

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986**

**(40<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du lundi 28 juillet 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Fixation de l'ordre des travaux** (p. 3947).

2. **Explications de vote et vote sur une motion de censure** (p. 3947).

MM. Michel Charzat,  
Gérard Léonard,  
Michel Peyret,  
Philippe Vasseur,  
Jean-Pierre Stirbois.

Scrutin public à la tribune.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 3955)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

3. **Modalités d'application des privatisations** (p. 3955).

Est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

4. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 3956).

5. **Ordre des travaux** (p. 3956).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## FIXATION DE L'ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 14 août 1986 :

Ce soir :

Explications de vote et vote sur la motion de censure.

Jeudi 31 juillet, à quinze heures et, éventuellement, à vingt et une heures trente :

Projet de loi organique et projet de loi, adoptés par le Sénat, sur le régime électoral de Saint-Pierre-et-Miquelon, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

Éventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet sur les privatisations.

Lundi 4 août, à seize heures et vingt et une heures trente, mardi 5 août, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente, mercredi 6 août, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et jeudi 7 août, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la communication.

Vendredi 8 août, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Éventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, des projets :

Sur le financement des retraites ;

Sur la lutte contre le terrorisme ;

Sur l'application des peines ;

Sur la lutte contre la criminalité ;

Sur les contrôles d'identité ;

Et sur l'entrée et le séjour des étrangers.

Lundi 11 août, à seize heures et vingt et une heures trente, et mardi 12 août, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Projet, déposé au Sénat, sur les collectivités locales.

Mercredi 13 août, à quinze heures et vingt et une heures trente, et jeudi 14 août, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Éventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

Du projet sur la communication ;

Et du projet sur les collectivités locales.

2

## EXPLICATIONS DE VOTE ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par

M. Joxe et quatre-vingt-deux membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du 24 juillet 1986.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au cours de cette même séance.

Nous en arrivons donc aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Michel Charzat.

**M. Michel Charzat.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, mes chers collègues, le présent gouvernement va entrer aujourd'hui dans l'histoire parlementaire et dans l'histoire tout court.

Dans l'histoire parlementaire, il va y entrer comme celui qui a utilisé tout un florilège de moyens pour empêcher la représentation nationale et, à travers elle, le pays, de débattre du projet de privatisation.

En effet, messieurs du Gouvernement, vous n'avez rien épargné au Parlement : après avoir suspendu en commission l'examen du projet de loi d'habilitation en matière économique et sociale, après avoir interrompu le débat en séance publique par l'utilisation de l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution, après votre tentative, qui a heureusement échoué, de procéder par ordonnances, pour ne pas avoir à vous expliquer sur les modalités de la privatisation, voilà que par une nouvelle utilisation fébrile du « 49-3 », nous n'avons pas eu de débat général sur le second projet de loi de privatisation.

Aussi, pour la seconde fois sur ce même sujet, nous proposons à l'Assemblée nationale de censurer le Gouvernement.

**M. Éric Raoult.** Ah ?

**M. Michel Charzat.** M. Chirac, dans cette affaire comme dans bien d'autres, laissera dans l'histoire parlementaire l'image d'un homme pressé et autoritaire : pressé de donner des gages aux ultras de sa majorité, et des entreprises à ses amis de la haute finance ; autoritaire, car il a souhaité décider des conditions de la privatisation en donnant le minimum d'explications aux parlementaires.

**M. Régis Parent.** Et le Président de la République ?

**M. Michel Charzat.** Avec ce projet d'ordonnance, vous n'avez, messieurs du Gouvernement, absolument aucune intention de débattre au fond devant le Parlement, et vous avez même souhaité associer le Président de la République à votre volonté frénétique de vendre le patrimoine de la nation.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-trois signatures suivantes :

MM. Joxe, Leroux, Lacombe, Beaufils, Lejeune, Dhaille, Laurain, Douyère, Belorgey, Anciant, Mme Lalumière, MM. Alain Barrau, Chapuis, Durupt, Jospin, Porthault, Clerf, Mme Roudy, MM. Laurissegues, Oehler, Mme Frachon, MM. Colonna, André Ledran, Mme Stevenard, MM. Auroux, Pezet, Labarrère, Dumas, Mmes Cresson, Neiertz, Trautmann, MM. Sueur, Bourguignon, Chupin, Schreiner, Emmanuelli, Queyranne, Bonnemaison, Lang, Stirn, Franceschi, Chauveau, Billardon, Michel Berson, Chanfrault, Worms, Mahéas, Mmes Osselin, Lecuir, MM. Bassinet, Jean-Michel Boucheron (Ile-et-Vilaine), Carraz, Derosier, Mexandeau, Alain Richard, Proveux, Bêche, Laignel, Mme Sicard, MM. Malandain, Alain Vivien, Bartolone, Sapin, Schwartzberg, Calmat, Wacheux, Adevah-Pœuf, Strauss-Kahn, Le Garrec, Giovannelli, Guyard, Fizbin, Michel Hervé, Prat, Le Baill, André Borel, Puaud, Nallet, Bonrepaux, Fourré, Dessenin, Grimont, Fabius.

En refusant de signer l'ordonnance sur la privatisation, le Président de la République s'est placé au niveau des intérêts supérieurs de la nation, l'article 5 de la Constitution en fait d'ailleurs le garant de notre indépendance et de nos intérêts fondamentaux.

Sur ce point, M. Messmer a eu, ce après-midi, une lecture vraiment peu orthodoxe, je dirai peu gaullienne, de la Constitution, une lecture qui doit davantage à la pratique de la IV<sup>e</sup> République qu'à l'esprit de la V<sup>e</sup> République.

**M. Jean Le Garrec.** Excellent !

**M. Michel Charzat.** Mais le coup de canif qu'il a porté à la fonction présidentielle lui a surtout permis d'éluider le fond du débat, tant il est vrai que la dénationalisation d'entreprises nationalisées en 1945 doit troubler quelques consciences de vieux croyants du gaullisme !

Quant à M. d'Aubert, on peut penser qu'il a forcé la critique contre le Président de la République pour mieux faire passer les traits acérés qu'il a décochés au Gouvernement !

Toujours est-il qu'avec le refus du Président de la République de signer l'ordonnance sur les dénationalisations, le Gouvernement et sa majorité peuvent maintenant prendre l'entière responsabilité de ce qu'ils veulent entreprendre. Le Gouvernement va ainsi pouvoir entrer dans l'histoire comme celui qui a porté un mauvais coup à la force de frappe industrielle de notre pays et qui a, en conséquence, affaibli la France.

La lecture de l'ouvrage de Fernand Braudel *L'identité de la France...*

**M. Jean Le Garrec.** Excellent ouvrage !

**M. Christian Goux.** Très bonne lecture !

**M. Michel Charzat.** ... m'inspirait quelques réflexions sur la façon peu glorieuse dont vous allez, messieurs du Gouvernement, entrer dans l'histoire.

Fernand Braudel y montre que les efforts de Colbert et de Richelieu pour la marine n'ont pas été poursuivis et que ce qu'il appelle la « démission française » dans ce domaine a laissé le champ libre à nos concurrents d'alors, la Hollande et, surtout, l'Angleterre.

A une époque où l'on disait : « qui est maître de la mer est le maître de tout », les gouvernements de la France ont, pour le moins, fait une erreur stratégique lourde de conséquences.

Funeste erreur stratégique, en effet, que celle des monarques qui, à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> n'ont pas perçu l'importance pour l'intérêt du pays de construire une flotte de guerre forte et de soutenir d'autant plus vigoureusement cet effort qu'un capitalisme moins dynamique que chez nos voisins et concurrents ne permettait pas de constituer une base économique solide à cette flotte.

Eh bien, mes chers collègues, c'est à peu près la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

L'erreur stratégique que vous faites, messieurs les ministres, c'est celle de désengager l'Etat des grandes entreprises et des industries de pointe qui sont portées par la collectivité. L'idée de pallier les insuffisances des actionnaires privés par la nationalisation était une réponse originale à ce mal français vieux de plusieurs siècles, celui d'un capitalisme pauvre en entrepreneurs, pauvre en capitaux, d'un capitalisme timoré. Il suffit à cet égard de se rappeler la faiblesse des apports en capitaux des grandes entreprises françaises qui ont été nationalisées en 1982, en partie dans le but de suppléer, précisément, aux carences des actionnaires privés.

L'Etat actionnaire, depuis quelque cinq ans, a apporté 50 milliards de francs à ces grandes entreprises, qui se sont restructurées, ont redéfini leur stratégie, ont investi, ont augmenté leurs dépenses de recherche, bref sont reparties, leur situation financière redressée, à la conquête des marchés mondiaux qu'elles ont disputés avec succès à leurs concurrents respectifs.

Comment pouvez-vous ne pas comprendre qu'une multinationalisation sauvage des grandes entreprises françaises va rapidement mener à leur dépeçage, tant il est vrai que le monde de la finance est déjà aux aguets ?

Déjà une mission « d'information » du MITI japonais a fait, il y a quelques semaines, une visite discrète dans notre pays. Et n'avez-vous pas lu, monsieur le ministre d'Etat, les nombreux articles de la presse américaine sur les possibilités d'affaires « intéressantes » qu'allait bientôt offrir la place financière de Paris ? Un de ces articles, paru dans *Business-*

*week* du 26 mai 1986, qui concernait la bourse française et non le dernier cabaret à la mode, avait même pour titre : « Le nouveau sex appeal de la France. »

**M. Jean Le Garrec.** Eh oui !

**M. Michel Charzat.** On ne saurait être plus clair !

Nous avons mis des barrières, direz-vous, à l'entrée en force des étrangers. Mais, nous le savons tous, ces barrières sont illusoire : la durée de l'action spécifique est limitée et la barre des 15 p. 100, outre qu'elle est impossible à contrôler dans un marché financier moderne, est contraire aux dispositions du traité de Rome. Par ailleurs, les principaux groupes financiers candidats au rachat d'entreprises publiques ont tous partie liée avec des intérêts étrangers.

Je cite quelques exemples dont la presse a fait état récemment : les Rothschild anglais viennent à la rescousse de leurs cousins français par l'intermédiaire de la compagnie financière Saint-Honoré-Matignon ; M. Alain Chevalier, P.-D.G. de Moët-Hennessy, s'associe au groupe belge Bruxelles-Lambert ; M. Pierre Moussa réapparaît en créant France-Fund Incorporated pour drainer des capitaux nord-américains ; M. Claude Bebear, P.-D.G. de AXA, fait appel, lui, aux fonds de pension américains et japonais, et je pourrais allonger la liste.

Ainsi, les risques d'une multinationalisation du capital des entreprises concernées, qui mènerait à une défrancisation, sont-ils réels.

Pouvez-vous nous dire à cet effet, monsieur le ministre d'Etat, comment vous pourriez empêcher Bull ou ELF de passer à terme sous le contrôle des géants de l'ordinateur ou du pétrole ?

Pouvez-vous nous dire comment vous empêcheriez la vente de l'unité de production de La Rochelle du groupe Rhône-Poulenc, leader mondial dans la fabrication des terres rares, qui entrent dans les produits de haute technologie ?

Pouvez-vous nous expliquer comment l'usine Saint-Gobain de La Ferté-sous-Jouarre, qui fabrique des vitrages spéciaux utilisés notamment pour la réalisation des cockpits d'avions de chasse, échappera à une prise de contrôle étrangère ?

Comment également éviter la défrancisation de la filiale S.E.P.R. de Saint-Gobain, qui fabrique des produits réfractaires spéciaux et dont le seul concurrent mondial est américain ?

Je pourrais ainsi multiplier les exemples de productions de haute technologie que le démantèlement de nos grandes entreprises menace directement.

L'exemple d'un pays voisin qui, je crois, vous sert de modèle pour la politique économique et la privatisation du secteur public, nous montre que les dangers que j'expose sont bien réels, hélas ! pour nos amis de Grande-Bretagne.

Le 17 décembre 1985, Mme Thatcher avait déclaré aux Communes qu'elle voulait rester en dehors du combat que se livraient les fabricants européens et américains pour le contrôle du constructeur d'hélicoptères britannique Westland, ajoutant même que les décisions qui concernaient cette société de droit privé devaient être prises par des investisseurs privés.

Les conséquences de cette attitude « libérale », c'est que, vous le savez, il n'y a plus aujourd'hui de constructeur britannique d'hélicoptères, Westland étant passé sous le contrôle de Sikorsky, filiale du géant américain United Technologies.

Actuellement, la firme automobile British-Leyland est au centre d'une affaire semblable qui risque de s'achever par son dépeçage par General Motors, qui s'intéresse à la division poids lourds et à Land Rover, et Ford, qui convoite Austin-Rover, la division voitures particulières de la firme. On a même vu récemment M. Heath, ancien premier ministre conservateur, « monter au créneau » pour dénoncer le bradage de l'industrie britannique aux Américains.

La leçon à retenir de ces tristes événements, c'est que le désengagement de l'Etat a laissé la place aux géants industriels et financiers américains et que la Grande-Bretagne n'a plus aujourd'hui de constructeur national d'hélicoptères, et bientôt plus de constructeur d'automobiles et de camions.

Les dirigeants de la France, au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour avoir négligé d'entretenir une flotte compétitive, contraignant la marine nationale à délaisser la guerre d'escadre pour la guerre de course, c'est-à-dire que la France fut réduite, sur mer, au rang de compétiteur marginal.

**M. Louis Mexandeau.** C'est vrai !

**M. Michel Charzat.** Ainsi, messieurs les ministres, comme ces rois frivoles d'une monarchie finissante au crépuscule de son utilité historique, qui abandonnèrent l'Inde, le Canada et d'autres terres lointaines sans prévoir l'énorme enjeu économique, linguistique et culturel que ces pays représentaient pour l'avenir, vous allez sacrifier les puissants groupes industriels reconstitués, les industries de pointe qui, au moins autant que les industries d'armement, constituent les bases de l'indépendance nationale.

Dans ces conditions, nous souhaitons censurer le Gouvernement sur ce projet qui met gravement en danger les intérêts nationaux.

L'importance des interrogations restées sans réponses devrait conduire le Gouvernement à renoncer à son projet de privatisation, à la fois dangereux pour le pays, néfaste pour les Français et suspect dans ses modalités d'application. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Léonard.

**M. Gérard Léonard.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le débat qui nous retient aujourd'hui a quelque chose d'étrange, un goût de réchauffé, de superflu. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Un débat qui a déjà eu lieu et qu'on nous impose à nouveau, nous obligeant à nous répéter les uns et les autres - et l'on vient d'en avoir une nouvelle preuve - comme si un patron capricieux nous obligeait à nous remettre à l'ouvrage sur un objet déjà façonné, comme pour combler notre désœuvrement, dont vous savez combien il est grand, ou comme si encore un dieu facétieux ou pervers voulait faire jouer au Palais-Bourbon le mythe de Sisyphe.

C'est pourquoi, avant de rappeler brièvement les raisons de notre hostilité à la motion de censure, il est utile de considérer le processus qui nous a conduits à cette situation étrange, pour ne pas dire absurde, et d'exposer les réflexions qu'elle nous inspire.

On connaît les faits. Le Parlement a voté une loi habilitant le Gouvernement à prendre une ordonnance relative à la privatisation. Dans une décision du 26 juin, le Conseil constitutionnel a jugé les dispositions de cette loi conformes à la Constitution. Le Président de la République a promulgué la loi et, dans ce cadre strict, un projet d'ordonnance a été soumis au Conseil d'Etat, lequel a fait quelques observations - observations soigneusement retenues par le Gouvernement.

C'est alors que, le 14 juillet *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste)*, rompant le processus qui aurait dû normalement se poursuivre, et avant même d'avoir lu le texte définitif de l'ordonnance...

**M. Jean Prévoux.** On a déjà dit tout ça !

**M. Gérard Léonard.** ... le Président de la République annonçait tout à trac à M. Mouroussi, son confident des grands jours, qu'il ne la signerait pas, arguant des risques de dilapidation du patrimoine national au profit de l'étranger. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Forgues.** Eh oui ! C'est vrai !

**M. Gérard Léonard.** Il ajoutait que sa décision ne bloquait pas tout *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*...

Je sais que cela vous ennuie, messieurs, mais vous devez tout de même écouter mes propos ! Moi, je vous ai écoutés, tout à l'heure ! *(Exclamations et interruptions sur les mêmes bancs.)*

**M. Claude Labbé.** Soyez un peu élégants, messieurs les socialistes ! L'orateur est seul à la tribune et vous êtes plus de cent !

**M. le président.** Je vous en prie, messieurs ! Ecoutez M. Léonard !

**M. Gérard Léonard.** Cela les gêne, monsieur le président ! Moi, je suis très à l'aise !

Le Président de la République, disais-je, ajoutait que sa décision ne bloquait pas tout et qu'il restait la voie parlementaire. Bon prince ! Cette intention étant confirmée au conseil des ministres, le Gouvernement était contraint de transformer son projet d'ordonnance en projet de loi. Et le Premier ministre a eu parfaitement raison d'avoir recours à la procédure de l'article 49-3, compte tenu de l'urgence du projet et étant donné que le débat de fond avait déjà eu lieu.

**M. Pierre Forgues.** Quand ?

**M. Gérard Léonard.** Cet incident de parcours provoqué par le Président de la République...

**M. Jacques Fleury.** Ce n'est pas un « incident ». C'est son droit !

**M. Gérard Léonard.** ... pose deux problèmes : l'un qui a trait à la procédure, l'autre au fond. Le Président avait-il le droit de refuser de signer une ordonnance ? *(Oui ! sur les bancs du groupe socialiste.)* Et que penser de l'argument de la protection des intérêts nationaux avancé pour justifier ce refus ?

Il ne s'agit pas, là, d'un débat académique, car la réponse à ces deux questions permet d'apprécier la signification et la portée du veto présidentiel, et, consécutivement, de porter un jugement sur la valeur de l'argumentation exposée par les auteurs de la présente motion de censure.

S'agissant de la procédure, la situation est pour le moins paradoxale.

En effet, notre assemblée a délégué au Gouvernement ses pouvoirs en matière de privatisation et voici qu'aujourd'hui le même Gouvernement est contraint de nous soumettre un projet de loi dans un domaine qui a précisément fait l'objet de cette délégation.

Autrement dit, nous sommes saisis d'une question dont nous nous sommes régulièrement dessaisis il y a quelques semaines.

Il s'agit bien là d'un paradoxe à la limite de l'absurde.

Pour les autres ordonnances, le chef de l'Etat a précisé qu'il en signerait un certain nombre, celles qui, à ses yeux, « ne toucheront pas l'essentiel ».

Le Président de la République opère donc une distinction entre les bonnes ordonnances et les mauvaises ordonnances, celles qui peuvent être adoptées par le Gouvernement et celles qui ne peuvent l'être...

**M. Jacques Fleury.** C'est son rôle d'arbitre !

**M. Gérard Léonard.** ... cette distinction s'établissant à partir d'un critère nouveau dont le contenu ne se caractérise pas par un excès de précision puisqu'il s'agit, selon son inventeur, de « l'importance » du texte en cause - l'importance étant elle-même appréciée en fonction des cas de conscience provoqués ou non par ledit texte. Innovation remarquable dans notre droit : voici les états d'âme érigés en notion juridique ! Cela devrait faire dresser les cheveux sur la tête de nos collègues socialistes qui siègent à la commission des lois, eux qui, en d'autres circonstances, se sont montrés si pointilleux !

Ce raisonnement qui consiste à distinguer deux sortes d'ordonnances est, à l'évidence, étranger à la Constitution et contraire à l'interprétation que le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de donner de son article 38.

A condition, bien sûr, que la loi d'habilitation soit conforme à la Constitution - et, dans le cas précis, le Conseil constitutionnel l'a jugée comme telle - il appartient au Gouvernement de prendre des décisions dans ce cadre. Un point, c'est tout. En refusant de signer, le Président désavoue le Conseil constitutionnel, ce qui mérite tout de même d'être souligné, et il réduit arbitrairement un pouvoir que la Constitution reconnaît à la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

De surcroît, il ne respecte ni la lettre ni l'esprit de l'article 13 de la Constitution, aux termes duquel le Président de la République « signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres ».

S'il est vrai que cette signature n'est assortie d'aucune condition de délai, il n'en reste pas moins qu'elle revêt un caractère obligatoire. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Forgues.** Mais non !

**M. Gérard Léonard.** Ceux qui seraient tentés de conjuguer le verbe signer à l'indicatif plutôt qu'à l'impératif, comme le bon sens le suggère, devraient être convaincus par le simple raisonnement suivant : les ordonnances signées par le Président de la République sont, en vertu de l'article 19 de la Constitution, contresignées par le Premier ministre et les ministres responsables. Or ce contresignement est l'expression formelle de la responsabilité du Gouvernement devant notre assemblée, le chef de l'Etat étant, aux termes de la Constitution, politiquement irresponsable. En refusant de signer l'or-

donnance délibérée par le Gouvernement qui a la confiance de la majorité à l'Assemblée nationale, le Président s'oppose ouvertement à la volonté générale qui s'est exprimée le 16 mars. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par conséquent, le Premier ministre a eu parfaitement raison de rappeler qu'« aucune disposition de la Constitution ne confère à aucune autorité autre que le conseil des ministres le soin d'apprécier l'opportunité ou le bien-fondé d'une ordonnance expressément prévue par une loi d'habilitation signée et promulguée ».

En agissant ainsi, le chef de l'Etat s'est arbitrairement arrogé un droit de veto suspensif comme celui que prévoyait la Constitution de 1791 au profit du roi, mais qui n'existe pas dans la Constitution républicaine de 1958 !

Et lorsque le Président de la République déclare, dans le même entretien, que le « régime parlementaire mérite des égards » - et cela devrait réveiller votre intérêt, messieurs -...

**M. François Loncle.** Nous sommes réveillés !

**M. Gérard Léonard.** ... on est en droit de lui répondre - et je suis étonné que vous ne le fassiez pas (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) - que le premier des égards serait de respecter la volonté qui émane du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Noël Ravassard.** Nous sommes les seuls à respecter le Parlement !

**M. Gérard Léonard.** De même est-on tenté de lui rappeler qu'en vertu de la même Constitution son rôle est de veiller au fonctionnement régulier des pouvoirs publics, et non de l'entraver.

Quant au motif invoqué pour exercer ce veto, un rapide examen en révèle le caractère injuste et fallacieux, et l'astuce qui consiste pour l'appuyer à se référer indirectement à une observation du Conseil constitutionnel ne saurait faire illusion.

M. le Premier ministre, M. le ministre d'Etat, M. le rapporteur général de la commission des finances l'ont clairement et rigoureusement démontré. Le président du groupe du R.P.R. et mon collègue l'orateur qui s'est exprimé cet après-midi au nom du groupe U.D.F. l'ont magistralement confirmé.

Il faut une bonne dose de mauvaise foi pour ne pas l'avouer ou être frappé d'une cécité dogmatique incurable pour ne pas le reconnaître. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Fleury.** Vous êtes sectaire !

**M. Gérard Léonard.** Comment ne pas admettre, en effet, que le Gouvernement a pris un maximum de garanties, compatibles avec nos engagements internationaux, pour que soit scrupuleusement respecté l'intérêt national dans la dévolution des biens privatisés ? Mais l'argument qui en atteste ayant été développé, je ne le reprendrai pas ici...

**M. Noël Ravassard.** Si !

**M. Gérard Léonard.** ... sinon pour souligner une contradiction flagrante que manifeste la position des socialistes dans cette affaire.

Il y a quelque contradiction à revêtir le manteau d'un nationalisme frileux quelques semaines à peine après avoir rendu un hommage vibrant à Robert Schuman et à son œuvre.

**M. Jacques Fleury.** Vous mélangez tout !

**M. Gérard Léonard.** Non ! Je distingue ce qui doit être distingué.

**M. Jacques Fleury.** Vous rendez tout confus exprès !

**M. Gérard Léonard.** On ne peut s'empêcher de relever la duplicité du comportement des socialistes, qui s'affichent en champions de l'unité européenne tout en jouant les gardiens frileux et sourcilieux du temple national. Belle illustration de ces vers de La Fontaine :

« Je suis oiseau : voyez mes ailes (...)

« Je suis souris, vivent les rats ! »

Il est vrai qu'ils ne sont pas à une contradiction près et que l'outrance ne les effraie pas. La fâcheuse tendance qu'ils ont depuis quelque temps - je puis en porter témoignage dans cette enceinte - à s'ériger en donneurs de leçons de

gaullisme prouve que rien ne les arrête, même pas la pudeur intellectuelle la plus élémentaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Fleury.** Vous parlez de ce que vous ne connaissez pas !

**M. Gérard Léonard.** Vous savez, messieurs les socialistes, à l'époque où j'étais étudiant, j'ai lu *Le Coup d'Etat permanent !* (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour revenir à l'habillage juridique donné par le Président de la République à son refus de signature, la plupart des commentateurs ont observé que, s'il avait pris soin d'invoquer le rôle de défenseur de l'indépendance nationale que lui confiait la Constitution, il avait oublié de rappeler que le même texte l'oblige à garantir le respect des traités internationaux.

Fondée sur un raisonnement juridique plus que douteux et s'appuyant sur un faux procès à l'encontre du Gouvernement et de sa majorité (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), peu soucieuse de respecter la volonté générale, la démarche du chef de l'Etat n'est en réalité qu'un mauvais prétexte pour jeter la suspicion sur la privatisation et retarder sa mise en œuvre. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La motion de censure déposée par les députés socialistes, qui prétend reprendre les mêmes arguments, poursuit les mêmes buts.

En agissant ainsi, le Président de la République est sorti de son rôle d'arbitre pour s'ériger en véritable contre-pouvoir. En définitive, cet incident doit être apprécié pour ce qu'il vaut, à savoir une opération politique dérisoire fondée sur un mauvais prétexte.

**M. Guy Bêche.** Pourquoi en parlez-vous tant ?

**M. Gérard Léonard.** Pour montrer justement qu'elle est dérisoire !

Pour le respect de nos institutions, de la démocratie et de l'intérêt général, il faut espérer qu'elle restera l'exception. Mais cette manœuvre étant démasquée, il faut considérer l'essentiel, c'est-à-dire la poursuite de l'œuvre de redressement...

**M. Guy Bêche.** Redressement de quoi ?

**M. Gérard Léonard.** ... que le Gouvernement de Jacques Chirac a entreprise et engagée avec détermination, et dont les premiers effets apparaissent.

**M. François Patriat.** Où ? Lesquels ?

**M. Gérard Léonard.** M. le Premier ministre a eu raison de dire avec sérénité aux Français qu'il ne se laisserait pas détourner de la mission qu'ils lui ont confiée. Le combat d'arrière-garde qui est livré aujourd'hui n'entravera pas cet élan que le pays attend et qu'il approuve. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** Il l'attend toujours !

**M. Gérard Léonard.** Et ce ne sont pas les arguties développées une fois encore par l'opposition socialiste à l'occasion de cette motion de censure, défendant péniblement des positions archaïques dont on connaît les résultats, qui nous convaincront du contraire.

Quand on entend M. Joxe - dont je regrette l'absence ce soir - expliquer à la télévision que, dans « nationalisation », il y a « nation », et que, par conséquent, dénationaliser revient à priver la nation de son patrimoine. (*C'est vrai ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), on est affligé ! Nous ne dénationalisons pas, messieurs, nous désétatisons... (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Fleury.** En nommant les P.-D.G. ! C'est le Gouvernement qui nomme les P.-D.G. !

**M. le président.** Mes chers collègues, laissez M. Léonard conclure !

**M. Gérard Léonard.** ... ce qui est différent, sauf dans vos esprits englués dans une idéologie réductrice et rétrograde.

Cette réforme qu'impose une économie moderne, compétitive, s'inscrit dans la politique menée par le Gouvernement pour réduire le chômage et redonner à notre pays la prospérité.

Cette politique, nous l'approuvons et nous la soutenons sans réserve. C'est pourquoi - cela va de soi - le groupe du R.P.R. s'oppose en toute conscience à cette motion de censure et, bien entendu, ne la votera pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Job Durupt.** C'est une surprise !

**M. le président.** La parole est à M. Michel Peyret.

**M. Michel Peyret.** Monsieur le ministre d'Etat, votre projet de privatisation d'une grande partie du patrimoine industriel public et ses modalités sont un sujet suffisant de censure. Mais, en quatre mois, vous en avez accumulé d'autres, dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale du pays. Pas une seule catégorie des citoyens de ce pays, à l'exception de la petite caste des privilégiés de la fortune, n'a été épargnée par le mouvement réactionnaire et dévastateur que vous animez depuis la mi-mars.

Certes, ce qui avait été mis en mouvement auparavant vous permettait d'aller plus vite et plus fort sans donner l'apparence de la précipitation. Mais, aujourd'hui, chacun peut mesurer l'ampleur des dégâts commis ou en cours. Je m'en tiendrai cependant à trois séries de problèmes.

Tout d'abord, vous mettez en cause l'avenir. Personne ne peut nier que l'avenir repose sur quatre pieds : le progrès des sciences et des connaissances, la liberté et la paix.

Or, parmi vos premières décisions, vous vous êtes empressé de vous en prendre à ces aspects essentiels.

La recherche a été privée d'importants crédits. Vous vous acharnez contre le C.N.R.S., en compromettant son recrutement. Des sommités scientifiques font entendre leurs vives préoccupations quant à l'avenir de la recherche fondamentale.

Pour l'école, au lieu de créer les conditions nécessaires permettant à la jeune génération de s'emparer du formidable essor des connaissances, vous aggravez la ségrégation en permettant aux établissements de jouer la concurrence - alors qu'il faudrait offrir la palette de formation la plus large et la plus cohérente possible.

Vous portez un autre mauvais coup à l'avenir en restreignant davantage la liberté et la démocratie. Pour nous, il n'y a pas de progrès social sans liberté et sans démocratie. Or, vous êtes en train de tenter d'étouffer tout ce qui contredit la politique que vous conduisez avec M. le Président de la République.

Après la presse, vous voulez asservir davantage encore qu'hier aux intérêts privés la télévision, les radios, toute la communication. Avec votre découpage électoral, qui devra avoir l'aval du Président de la République...

**M. Régis Parént.** Cela n'a rien à voir !

**M. Michel Peyret.** ... vous préparez une des plus grandes mascarades électorales que notre histoire ait connue. Encore une fois, il s'agit pour vous de faire taire ceux qui pensent que notre société, dégagée de la domination des puissances d'argent, peut être meilleure, plus accueillante pour les humbles, plus juste, plus fraternelle et plus solidaire.

**MM. Claude Labbé et Régis Parént.** Comme en Pologne !

**M. Michel Peyret.** Votre politique sécuritaire, basée sur le tout répressif, n'apporte solution ni aux attentats, ni aux agressions, ni à la délinquance, mais elle entraîne la police dans une spirale dangereuse, ainsi que le montrent maintes « bavures » - pour m'en tenir au mot admis.

Non content de ces faits déjà graves, vous ajoutez votre contribution à la course aux armements, y compris dans les étoiles, menée par un des chefs d'Etat les plus réactionnaires de notre époque, le président des U.S.A.

A Tokyo, d'une seule voix, la France s'est inclinée devant les exigences des Etats-Unis pour obtenir la participation de notre pays à cette course insensée aux armements, qui engloutit des milliards de francs et de dollars, alors que tant de choses restent à faire pour soulager l'humanité de ses misères.

Les pays en voie de développement s'enfoncent dans l'endettement, la faim gagne du terrain, mais les représentants des pays les plus riches du monde capitaliste se contentent de faire la leçon, de prôner le libéralisme et d'encaisser les dividendes.

Dans ce monde, vous cautionnez les régimes les plus liberticides, y compris les racistes de Pretoria.

**M. Roger Holandre.** Et l'Afghanistan !

**M. Michel Peyret.** Toute cette politique tourne le dos à l'avenir, elle le compromet. Et c'est autant de raisons de censurer votre politique.

Mais vous ne faites pas compromettre l'avenir, vous démolissez ce qui existe, et ce sont les deux autres questions que je voudrais soulever.

La première portera sur les aspects sociaux de votre politique.

Depuis votre arrivée, pas un domaine n'a trouvé grâce. Vous vous en êtes pris aux revenus des salariés, en bloquant les salaires, en accroissant les prélèvements, en encourageant le patronat à pratiquer une politique de bas salaires, en précarisant le travail.

Vous vous en êtes pris aux retraites en refusant de les augmenter en violation des engagements de l'Etat. Vous voulez aller plus loin et remettre en cause le droit à la retraite à soixante ans. Vous envisagez également de porter un grave coup aux allocations familiales en les attribuant sous conditions de ressources et en réduisant la limite d'âge y ouvrant droit.

Le code du travail, déjà mis à mal par la loi dite de flexibilité, a subi de nouvelles et graves attaques avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

**M. Bruno Bourg-Broc.** C'est une caricature !

**M. Michel Peyret.** Même le droit à la santé est en passe d'être limité à l'épaisseur du portefeuille !

Il en est de même s'agissant du logement, où votre politique s'oriente vers des loyers encore plus chers et la mise en cause du logement social, en laissant le champ libre à la spéculation foncière et immobilière et à une ségrégation aggravée.

Enfin, vous poursuivez la destruction de notre appareil productif industriel et agricole.

Votre Gouvernement se distingue particulièrement dans le domaine de l'emploi. Les présentations habiles des statistiques n'y changent rien. Depuis un an, le chômage a progressé officiellement de 1,3 p. 100, et, depuis le début de l'année, cette progression est de 0,7 p. 100.

Le léger mieux que vous faites apparaître dans vos statistiques est contredit par ces autres chiffres : en juin, les licenciements économiques se sont accrus de 7,7 p. 100 et, en mai, la production industrielle a chuté de 5 p. 100.

Même lorsqu'il y a embauche, la plupart du temps, il ne s'agit pas de créations d'emplois. Citons un exemple de la méthode utilisée par le patronat : ainsi la direction de la Cellulose du Pin, filiale de Saint-Gobain, vient-elle de supprimer trente-six emplois de travailleurs arrivés à l'âge de la préretraite...

**M. Francis Hardy.** Il s'agit d'une nationalisée !

**M. Michel Peyret.** ... et propose-t-elle, dans le cadre des contrats d'insertion à la vie professionnelle, d'embaucher trente-six jeunes dont les salaires s'échelonnent de 1 300 francs à 3 000 francs par mois selon leur âge. Résultat : on va supprimer des emplois stables et bien rémunérés pour les remplacer par des emplois précaires sous-payés. Autre bénéfice : le partage des 4,5 milliards de francs offerts généreusement aux frais des contribuables par votre Gouvernement.

Ce que vous prétendez être votre « réussite » se lit dans les résultats du commerce extérieur. Où est passé le pactole du pétrole, pétrole dont la baisse du prix devait permettre d'économiser 70 milliards de francs ? Où sont passées les économies faites par le jeu de la baisse du dollar et des matières premières ? Disparus aujourd'hui les magots, mais pas pour tout le monde. L'essentiel est allé et va aller alimenter la spéculation et les profits.

C'est pourquoi, malgré cette conjoncture relativement favorable, les résultats du commerce extérieur, dans le prolongement de ceux d'hier, sont mauvais. D'ailleurs nos capacités de production, déjà entamées, se dégradent encore.

On ne peut pas investir à la fois en France et aux U.S.A. Or, depuis trois ans, c'est l'investissement à l'étranger qui a été privilégié.

On ne peut pas non plus à la fois spéculer en Bourse et investir. Or, depuis trois ans, c'est la spéculation qui a été à l'honneur, et vous avez encore accentué ce mouvement.

La suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, l'amnistie pour les fraudeurs, le rétablissement de l'anonymat sur l'or, la création de nouveaux cadeaux fiscaux aux porteurs d'actions : voilà votre politique ! Tout pour le riche !

Autant de raisons de censurer la politique de votre Gouvernement !

En conclusion, j'évoquerai monsieur le Premier ministre, un domaine dans lequel vos déclarations péremptoires et la désignation d'un ministre issu de la profession ont fait illusion, celui de l'agriculture. La situation y devient catastrophique dans presque tous les secteurs.

Dans les régions frappées l'an dernier par la sécheresse, les éleveurs ont perdu au printemps une partie de leur cheptel. Aujourd'hui, de nouvelles menaces pèsent en raison d'une période déjà longue sans pluies suffisantes. C'est particulièrement le cas dans ma région, l'Aquitaine, et dans le Massif central.

A cela s'ajoute le niveau des cours scandaleusement bas. Cette tendance va encore s'aggraver si aucune mesure sérieuse n'est prise rapidement. Or, la C.E.E. envisage de supprimer toute intervention, alors qu'il serait indispensable que cette procédure intervienne dès le mois d'août.

Les éleveurs d'ovins connaissent une situation particulièrement difficile, cumulant, eux aussi, les handicaps de la sécheresse passée, des bas prix et de la mortalité dans leur cheptel. Ils attendent toujours la saisonnalisation de la prime ovine et le versement immédiat d'un acompte. En guise de réponse, vous leur offrez des contingents supplémentaires de produits néo-zélandais.

Les producteurs de lait se voient confrontés au paiement des pénalités, alors qu'ils ont déjà beaucoup de difficultés pour boucler leur budget et que leur endettement est déjà lourd.

Les producteurs de céréales ont été trahis par le marché de dupes conclu entre les U.S.A. et la C.E.E. Cet accord, lui aussi, est totalement inacceptable. Il constitue une nouvelle capitulation de l'Europe devant les exigences des U.S.A. et représente une dérogation supplémentaire aux principes du traité de Rome.

Les viticulteurs sont eux-mêmes menacés. La C.E.E. aurait l'intention de supprimer un certain nombre d'aides, qui sont pourtant indispensables pour faciliter le stockage et l'écoulement progressif de la récolte.

Dans le secteur des fruits et légumes, c'est le marasme pour tous les produits.

Quant aux producteurs de volaille, ils sont acculés aux pires difficultés.

Monsieur le Premier ministre, votre politique agricole est aussi mauvaise et aussi dangereuse pour l'économie du pays que le reste de votre politique dans les autres domaines. En vous censurant aujourd'hui, nous voulons aussi exprimer le large mécontentement de ces agriculteurs. Ce sera notre contribution à l'action de tous ceux qui refusent votre politique et recherchent une autre voie de développement de l'agriculture.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera la censure. Nous le faisons avec la conviction qu'il est possible de faire dans ce pays une autre politique, une politique nouvelle, rompant avec celles qui ont été menées jusqu'à présent.

Oui, il faut faire enfin du neuf, en sortant de la cohabitation, de l'alternance, du bipartisme que vous voulez instaurer durablement pour perpétuer à la fois la domination des puissances d'argent sur toute la société et leur dogme capitaliste de gestion, et pour empêcher le peuple de France de trouver les voies d'une autre société.

Mais nous avons la conviction, également profonde, que le peuple de France saura déjouer tous les pièges, qu'il saura, comme en d'autres périodes de son histoire, dans son rassemblement, dans son action et ses luttes, faire prévaloir des solutions conformes à l'intérêt des Français et à la vraie grandeur de la France. C'est pourquoi nous l'appelons à censurer également votre politique dans les entreprises, les villes et les villages. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vasseur. *(Hersant ! Hersant ! Le Figaro ! Le Figaro ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Philippe Vasseur.** La privatisation et la libéralisation de l'économie ont été approuvées clairement par les Français le 16 mars dernier. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Alain Vivien.** Mais non !

**M. Philippe Vasseur.** La plate-forme signée par le R.P.R. et par l'U.D.F. avait même prévu la mise en place du cadre juridique permettant d'engager sans délai le programme de privatisation, en précisant que les procédures devaient être à la fois impartiales et transparentes.

C'est donc sur ces bases, conformément à la volonté populaire...

**M. Alain Vivien.** Mais non !

**M. Philippe Vasseur.** ... que le Gouvernement a été habilité par le Parlement à mettre en œuvre la privatisation dans une ordonnance.

Cette ordonnance, qui a été présentée en conseil des ministres le 16 juillet dernier, intègre, mot pour mot, les attendus de la décision du Conseil constitutionnel relatifs aux garanties indispensables à une bonne évaluation des entreprises et à un appel équitable à l'épargne, sans discrimination entre les acquéreurs.

En outre, l'avis rendu par le Conseil d'Etat a été, lui aussi, scrupuleusement respecté puisque les mesures destinées à empêcher l'accaparement de certaines entreprises par des intérêts étrangers ont été renforcées par rapport au texte initial.

En conséquence, le refus du Président de la République de signer l'ordonnance ne paraît nullement pouvoir être justifié par des arguments techniques ou économiques mais semble davantage répondre à des considérations d'ordre politique, pour ne pas dire politicien.

**M. Marcel Wacheux.** Et l'intérêt national !

**M. Philippe Vasseur.** Ce refus ne pouvait avoir pour effet que de retarder un processus voulu par la majorité des Français, alors que l'état de notre économie impose de toute urgence des mesures de redressement, dont la privatisation est l'un des éléments essentiels.

Il est vrai que les intérêts nationaux dans des domaines vitaux, tant industriels que financiers, doivent être absolument protégés.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ah, tout de même !

**M. Philippe Vasseur.** Vous pourriez applaudir, messieurs ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le Gouvernement et la majorité s'y emploient. Mais la défiance systématique vis-à-vis de tout investissement étranger serait en revanche excessive, dangereuse et, donc, condamnable.

D'ailleurs, comment ne pas relever la contradiction, et même l'incohérence, entre les propos et les attitudes d'hier - c'est-à-dire d'avant le 16 mars - et l'obstruction pratiquée par les mêmes aujourd'hui ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Comment peut-on, par exemple, se proclamer fervent partisan de programmes européens, tels les programmes Eurêka ou Esprit, tout en exigeant l'ignorance des règles les plus fondamentales du traité de Rome à l'occasion des privatisations ?

Comment peut-on oublier par ailleurs que, de 1982 à 1985, de très nombreux éléments d'actifs d'entreprises nationalisées ont été cédés à des groupes étrangers, par le gouvernement de l'époque...

**M. André Laignel.** Combien ont été achetés ?

**M. Philippe Vasseur.** ... sans que le montant de certaines de ces opérations soit connu ?

En matière de transparence, n'est-ce pas le pire contre-exemple qu'on puisse donner ?

Comment oublier encore qu'il y a un peu plus d'un an, M. Bérégovery lui-même a assoupli les règles d'autorisation ou de déclaration préalables pour les prises de participation étrangères dans le capital d'entreprises françaises, ce qui d'ailleurs n'est pas une mauvaise chose !

Comment oublier, enfin, que le bon comportement récent de la Bourse de Paris a, entre autres, pour origine l'intérêt, pour cette place, des grands investisseurs étrangers qui représentent plus de 15 p. 100 des transactions et dont la présence bénéficie à l'économie française ?

Il serait donc irresponsable de refuser, à l'occasion des privatisations, les apports d'investisseurs étrangers venant de nos principaux partenaires commerciaux ; ils peuvent d'ailleurs contribuer au maintien ou à la création d'emplois. De plus, il faut souligner que l'O.C.D.E. a édicté un code de libéralisation des mouvements de capitaux qui s'impose à nous.

L'existence d'un actionariat international dans des proportions raisonnables procure, en réalité, des avantages incontestables à des groupes de dimension importante.

Je vous rappelle que les dirigeants de Saint-Gobain viennent de déclarer qu'ils escomptaient réaliser à moyen terme, plus de 25 p. 100 de leur chiffre d'affaires aux Etats-Unis. Je dis : bravo ! Mais un tel objectif est-il compatible avec une politique de rejet du capital étranger ?

Pour autant, la privatisation n'empêche nullement de sauvegarder les intérêts essentiels à notre défense si nous savons, précisément et justement, invoquer certaines dispositions protectrices du traité de Rome, tel l'article 223, alinéa 1<sup>er</sup>, pour les productions de Dassault, Matra ou Thomson.

Le véritable débat est ailleurs.

Premièrement, il consiste à accepter ou à refuser l'évolution des grandes économies occidentales qui ont toutes engagé un mouvement de libéralisation consistant à lutter contre toute forme de monopole ou de quasi-monopole public ou privé...

**Un député du groupe socialiste.** Sauf dans la presse !

**M. Philippe Vasseur.** ...dont les effets de pesanteur sont préjudiciables à une saine croissance.

Deuxièmement, il s'agit d'abandonner certains principes de gestion des grands groupes. Le contrôle *a posteriori* de la Cour des comptes, quelle que soit sa qualité, ne saurait être de même force que celui d'un actionariat motivé et respectueux de la sanction du marché.

Troisièmement, les privatisations devront aussi servir à éclairer l'opinion sur le coût réel des nationalisations de 1982 que seuls des études approfondies et des audits minutieux peuvent permettre de mettre à jour. Nous aurons l'occasion, en particulier par la voix de notre collègue Alain Griotteray, rapporteur spécial pour les privatisations, de revenir sur ce débat de fond dans la discussion budgétaire.

Mais dès maintenant, il convient de souligner que de nombreux exemples étrangers montrent la réussite des privatisations.

En Grande-Bretagne notamment, face au succès du capitalisme populaire, les travaillistes ont abandonné certains de leurs projets de « renationalisation » : la marche arrière n'est donc pas concevable. Ce sera la même chose chez nous. Il n'y a pas lieu de s'opposer à la volonté populaire exprimée en mars dernier.

Avant de conclure, je voudrais, mesdames et messieurs les députés, recevoir une confirmation. J'ai cru entendre, en montant à cette tribune, et dans le courant de mon intervention, prononcer un nom.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Hersant !

**M. Philippe Vasseur.** Je vous remercie. Je suis tout à fait certain que M. Hersant apprécie beaucoup la publicité qui lui est faite par les députés socialistes. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bruno Bourg-Broc.** Publicité gratuite d'ailleurs !

**M. Philippe Vasseur.** Mais si, d'aventure, il y avait dans la prononciation de ce nom une connotation péjorative à usage personnel, (*Mais non ! Mais non ! et rires sur les bancs du groupe socialiste*) permettez-moi de mettre les choses au point. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues ! Monsieur Vasseur, poursuivez !

**M. Philippe Vasseur.** Si je suis effectivement allé travailler au *Figaro*, c'est parce que j'avais été chassé de la télévision...

**M. François Loncle.** Menteur !

**M. Philippe Vasseur.** ... lors de la chasse aux sorcières que vous aviez engagée, messieurs !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Menteur ! Menteur !

**M. Noël Ravassard.** Abominable !

**M. Philippe Vasseur.** J'en porte témoignage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et, croyez-moi, j'ai vu suffisamment de choses pendant cette période...

**M. Noël Ravassard.** Votre passé ne nous intéresse pas !

**M. Philippe Vasseur.** ... pour vous dire qu'en matière de liberté de l'information, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Mais, à l'inverse, je vous en donnerai quand vous voudrez ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Noël Ravassard.** Vous n'intéressez personne ! Prétentieux !

**M. André Laignel.** C'est bien vrai !

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur Laignel, vous avez politiquement tort, parce que vous êtes juridiquement déficitaire ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Laignel.** Vous êtes un petit plagiaire ! Vous n'êtes même pas capable d'avoir de formule propre !

**M. le président.** Mes chers collègues, calmez-vous.

**M. André Labarrère.** J'ai connu M. Vasseur à une autre époque. Il était meilleur !

**M. le président.** Monsieur Labarrère, calmez-vous. Monsieur Vasseur, veuillez poursuivre.

**M. Philippe Vasseur.** Croyez-moi, mes très chers collègues, j'aurai l'occasion de revenir sur vos pratiques en matière de communication et d'audiovisuel (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), mais je crois que ce thème n'est pas de mise aujourd'hui !

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il y a une réelle urgence à engager la réforme de libéralisation authentique au profit de notre économie, l'U.D.F. ne votera évidemment pas la motion de censure.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Quel scoop !

**M. Philippe Vasseur.** Un soutien sans réserve doit être apporté au Gouvernement. Nous le lui apporterons ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Minable !

**M. le président.** La parole est à M. Stirbois.

**M. Jean-Pierre Stirbois.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, monsieur le Premier ministre...

**Un député du groupe socialiste.** Il n'est pas là !

**M. Jean-Pierre Stirbois.** Peu importe ! Je compte m'adresser à lui cependant car, ainsi, mes paroles lui seront peut-être rapportées.

**M. André Labarrère.** Comment s'appelle l'orateur ? Je ne m'en souviens plus ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Stirbois.** C'est l'un des vôtres, M. Michel Debré, qui, dans un livre que je vous engage à relire, intitulé *Refaire la France*, affirmait en 1945 : « On peut le prévoir, le domaine de l'Etat sera élargi ». Il se livrait ensuite à un panayrique de l'interventionnisme étatique dans l'économie.

**M. André Labarrère.** Qu'est-ce que ça veut dire ? C'est du charabia !

**M. Jean-Pierre Stirbois.** Et il est de fait qu'aujourd'hui l'Etat contrôle désormais directement par le biais des entreprises, la moitié de notre investissement, et indirectement, par l'intermédiaire des établissements de crédits, l'autre moitié.

La gestion socialiste, pendant cinq ans, n'a fait qu'entraîner encore un peu plus notre économie sur la voie du collectivisme. A cet égard, l'entreprise publique a constitué le moyen privilégié d'une collectivisation rampante ou bondissante.

Pendant plus de trente-cinq ans, vous-même, monsieur Chirac, et vos prédécesseurs n'avez eu de cesse de faire entrer dans la tête de nos concitoyens trois règles simples : ne pas payer pour ce qu'on utilise, ne pas savoir qui paie pour soi, envoyer son chèque à son percepteur sans savoir exactement ce que l'on paie ni pour qui l'on paie.

Cette collectivisation à laquelle vous avez largement prêté la main et qui a, jusqu'à aujourd'hui, pérennisé le transfert d'efforts et de risques d'une moitié de la France sur l'autre est immorale et anti-économique. Nos électeurs comme les vôtres n'en veulent plus et souhaitent qu'elle soit remise radicalement en cause.

Vous vous êtes fait élire sur une plate-forme électorale commune R.P.R.-U.D.F. de semi-rupture avec le socialisme et la social-démocratie. Mais cette plate-forme, vous ne la respectez pas.

**M. André Labarrère.** Nous non plus !

**M. Jean-Pierre Stirbols.** La fausse querelle entre « libéraux » dont vous seriez le porte-parole, et dirigistes, soigneusement montée en épingle par des médias à votre dévotion... (*Hersant ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), n'est avancée que pour amuser la galerie.

**M. André Labarrère.** Ce n'est pas gentil pour la « galerie ».

**M. Jean-Pierre Stirbols.** C'est là une sinistre plaisanterie aux dépens de vos électeurs. Déjà, à la tête des entreprises privatisables, vous placez vos amis. Un technocrate chasse l'autre ! Vous savez que, pour qui possède une trentaine d'amis sûrs, toute l'économie française, et la société qui va avec elle, peut être « tenue », ficelée dans la perspective de prochaines échéances électorales ; d'ores et déjà vous mettez en place une loge P 2 à la française !

**Mme Véronique Nelertz.** Oh ! la ! la !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Vous ne faites pas dans la nuance !

**M. Jean-Pierre Stirbols.** Votre politique est une politique de continuité avec la social-démocratie, le cynisme et la brutalité en plus.

Depuis le 2 avril, nous avons constaté que tous nos amendements - je dis bien : tous - ont été repoussés par votre majorité, qui mêla ainsi ses voix à celles des représentants du parti communiste et du parti socialiste. Pourquoi ? Parce que vous avez donné, monsieur le Premier ministre, des consignes dans ce sens !

Un député R.P.R., dont je ne citerai pas le nom, m'a dit, alors que j'étais en compagnie de mon ami Martinez, il y a de cela un mois et demi : « Vous devez savoir que, pendant toute la législature, tous vos amendements, même les plus techniques, même ceux qui reprendraient notre plate-forme, seront repoussés par les groupes du R.P.R. et U.D.F. Telle est la volonté de Jacques Chirac. » Ce député R.P.R. ajoute : « Je le regrette car je suis d'accord avec vous sur bien des points, mais je ne peux rien faire. » (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Son nom ! Son nom !

**M. André Labarrère.** Il s'agit de Raoult !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. Jean-Pierre Stirbols.** Votre sectarisme à l'égard d'un groupe représentant plus de 2 700 000 Français n'a donc pas changé après la campagne électorale. C'est grave dans la mesure où ces électeurs désiraient une rupture avec le socialisme tout comme ceux qui votèrent pour la majorité actuelle.

La cohabitation, matin, midi et soir, condition selon vous à votre mise sur l'orbite présidentielle, vous fait oublier l'essentiel, même le respect de votre plate-forme électorale.

Vous vous étiez ainsi engagés à réduire les contraintes bureaucratiques, à ne pas augmenter les impôts. Or vous venez d'augmenter les cotisations vieillesse et d'instituer un prélèvement exceptionnel sur les revenus. Vous avez même tenté - je dis bien : tenté - de renvoyer aux oubliettes le principe de la « feuille de paye-vérité », qui figurait pourtant dans votre plate-forme électorale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Heureusement, le Front national omniprésent a permis l'adoption d'un amendement personnel de M. Gantier semblable à celui de Jean-Marie Le Pen, repoussé lors d'un scrutin public quelques minutes plus tôt. Le vote eut lieu cette fois à main levée et le Front national fit la différence, contre la gauche et la volonté gouvernementale représentée par M. Juppé et M. Robert-André Vivien.

Il n'est donc pas étonnant d'entendre Mme Georgina Dufoix, par exemple, faire l'éloge de M. Séguin, ni de voir que les socialistes ne sont pas mécontents de constater que votre plate-forme libérale est en perte de vue.

Nous ne répondrons cependant pas à votre sectarisme à notre égard par un autre sectarisme. Pour nous, le thème « la France et les Français d'abord » s'applique à tous. Il n'y a pas d'esprit ou de volonté d'apartheid de notre part. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** Raciste !

**M. Jean-Pierre Stirbols.** Vous feriez mieux de vous occuper de certains appartements ! (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je poursuis : aussi avons-nous approuvé les réformes qui nous paraissent comporter des points positifs, si minimes soient-ils, et nous continuerons de le faire ! En revanche, nous repousserons vos projets qui impliquent non pas une rupture, mais un consensus avec le socialisme.

En ce qui concerne votre projet relatif à la privatisation des entreprises nationalisées (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), nous constatons que Renault est absent de votre liste. Pourtant, je me souviens de votre réponse, monsieur Chirac, sur Antenne 2, lors de votre dixième participation à *L'Heure de vérité*, à cette question qui vous fut posée : « Etes-vous favorable, monsieur Chirac, à la dénationalisation de Renault ? » Après guère plus de deux secondes d'hésitation apparente, vous avez répondu « oui », sans vous étendre, bien sûr, sur le sujet. On comprend aujourd'hui pourquoi. Renault fait partie des tabous auxquels on ne doit pas toucher. Son déficit chronique se réglerait par des opérations ponctuelles de licenciement, touchant indifféremment des travailleurs français et des travailleurs étrangers. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Pour rendre cette grande entreprise française compétitive, il faut la moderniser, la robotiser, revaloriser le travail manuel et, s'il faut aussi licencier, car parfois il faut licencier, il convient de licencier les immigrés d'abord (*Ei allons-y ! sur les bancs du groupe socialiste*), lorsqu'il y a concurrence pour un même poste, à qualification égale entre un Français et un étranger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]* - *Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

De grâce, s'il n'est pas étonnant d'entendre quelques exclamations du côté des bancs de ceux qui ont besoin de l'immigration pour survivre politiquement (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste*), je serais surpris d'entendre des réflexions bryantes - mais je ne les entends pas et cela me rassure - sur les bancs de la majorité.

Cette majorité, dans les conseils régionaux des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France, a voté des amendements défendant, à l'initiative du Front national, la priorité d'emploi pour les Français.

**M. André Laignel.** La collusion est claire !

**M. Jean-Pierre Stirbols.** Mais il est vrai que M. Pasqua, qui les a votés comme conseiller régional d'Ile-de-France, les a condamnés à l'Assemblée nationale avec sa casquette de ministre de l'intérieur. Pour vous dire la vérité, l'un de ses collègues du conseil régional vota pour lui.

**M. Michel Delebarre.** Un nom !

**M. Jean-Pierre Stirbols.** La cohérence n'est pas toujours au rendez-vous de cette majorité.

Je reviens au problème de Renault : nous pensons quant à nous qu'il faut privatiser cette entreprise publique en tempérant cependant un libéralisme qui pourrait indirectement porter atteinte à la défense de notre patrimoine industriel national.

Pour privatiser les entreprises publiques, deux options sont concevables : la première consiste à vendre les actions de celles-ci à des groupes industriels ou à des particuliers, la seconde à les rendre à leurs légitimes propriétaires, c'est-à-dire aux Français, qui les ont payées par leurs impôts. C'est

cette dernière solution que le Front national retient pour sa part. Pour lui, 70 p. 100 des actions des entreprises publiques, préalablement regroupées dans des fonds communs de placement, doivent être remises aux familles françaises au prorata du nombre de leurs enfants. Cette solution présente de multiples avantages : elle permet de jeter les bases d'un véritable capitalisme populaire en faisant accéder à la propriété dynamique des millions de Français. Elle permet de reconnaître la contribution de chacun à l'effort démographique, en tenant compte du nombre d'enfants de chaque famille. Elle permet, enfin, d'associer les Français à l'entreprise de libération de l'économie tout en gardant à la nation le patrimoine des entreprises publiques.

**Mme Yvette Roudy.** Venez-en à votre conclusion !

**M. Jean-Pierre Stirbois.** Audacieuse, cette politique de distribution d'actions est aussi la seule réaliste. En effet, l'état de la Bourse française ne permet pas d'envisager une simple procédure de mise sur le marché des actions des entreprises publiques, ainsi que le prévoit le programme du R.P.R. et de l'U.D.F. La lenteur du processus de privatisation britannique, en dépit de la vigueur de la bourse de Londres, prouve bien que cette solution n'est qu'une impasse, à moins, bien sûr, d'accepter d'étaler sur trente ans le processus de désétatisation. Est-ce possible, alors que, comme vous l'avez fait, monsieur le Premier ministre, en 1981, vous preniez aujourd'hui le risque de donner en 1988 un Président et une majorité socialistes à la France ?

Il faut opter pour une solution réaliste dont le caractère irréversible permettrait de régler enfin ce problème dans l'intérêt du pays et des travailleurs français.

Evidemment, ne nous faisons pour l'heure pas trop d'illusions. Tenus par les syndicats politisés de gauche comme vous l'êtes, vous ne pouvez, vous et vos amis, monsieur Chirac, que repousser une telle révolution politique, qui aurait pour conséquence la diffusion de la propriété populaire. Les entreprises nationalisées appartiendraient d'abord aux Français, car n'oublions pas que l'Etat n'est pas la nation : notre nation, c'est le peuple français d'abord et, pour le peuple français, j'en suis convaincu, fabrications françaises, avec des Français ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

Pour la quatrième fois, ce qui ne s'était jamais vu, vous tirez au 49-3 sur la représentation nationale afin d'éviter tout débat sur ce que vous appelez les privatisations. Pour vous, la « privatisation » n'est qu'un mot destiné à permettre le placement d'hommes à votre dévotion et à faire, si possible, rentrer quelque argent dans les caisses d'un Etat toujours aussi tyrannique.

Or les Français ne font plus confiance à cet Etat pour diriger leur destin. Ils veulent à la fois moins et mieux d'Etat, ils souhaitent la désétatisation et la débureaucratisation de la société civile. Ils exigent une justice plus prompte, une police efficace, un enseignement public de qualité, une défense puissante, des ministres qui gouvernent et des administrateurs qui obéissent.

Votre pseudo-libéralisme débridé, invertébré ne répond pas à ces questions. Non, votre libéralisme n'apportera aucune solution à l'effondrement démographique qui menace notre peuple ! Non, il n'apportera aucune solution au flux d'immigration qui envahit notre pays ! Non, il n'empêchera pas la montée de l'insécurité ! De ce point de vue, votre libéralisme ne sait rien des peuples, ni de leur passé : il ne connaît que la loi du marché, il connaît des bilans, mais il ignore la patrie !

Oui ! un libéralisme, mais un libéralisme tempéré et bien compris peut, sur le plan économique, assurer le redressement de la France et permettre aux entrepreneurs de donner le meilleur d'eux-mêmes pour créer des richesses au moindre coût ! C'est celui que propose le Front national. Mais gardons-nous de faire du libéralisme un substitut du politique.

Votre projet de privatisation amorcée, c'est vrai, dans son principe une désétatisation qui est souhaitée. Nous ne voterons donc pas la censure. Toutefois, les voies et les moyens ne correspondent pas à ce que souhaite, à ce qu'attend une majorité de Françaises et de Français. Notre attitude doit donc être considérée comme un désaveu à l'égard d'une politique qui ne correspond ni aux vœux de nos électeurs, ni aux vœux de vos électeurs, car il est clair aujourd'hui

d'hui que vous trahissez votre plate-forme électorale ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )*

**M. le président.** Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mmes et MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc Mmes et MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que des bulletins blancs ou des délégations « pour ».

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

*(Le sort désigne la lettre R.)*

**M. le président.** Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Le scrutin est ouvert. Il sera clos à vingt-trois heures trente-trois.

*(Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures quarante-huit.)*

**M. le président.** Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

*(L'appel nominal a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à se rendre au troisième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

**Suspension et reprise de la séance**

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt-trois heures trente-cinq, est reprise le mardi 29 juillet 1986, à zéro heure.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure ..... 284

Pour l'adoption ..... 245

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

**MODALITÉS D'APPLICATION DES PRIVATISATIONS**

**M. le président.** A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du 24 juillet 1986.

4

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la lutte contre la criminalité et la délinquance.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 300, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

5

### ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.** Jeudi 31 juillet 1986, à quinze heures, première séance publique :

Discussion : Du projet de loi organique n° 255, adopté par le Sénat, relatif au régime électoral de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (rapport n° 261 de M. Dominique Bussereau, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) :

Du projet de loi n° 256, adopté par le Sénat, relatif au régime électoral de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (rapport n° 262 de M. Dominique Bussereau, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Discussion générale commune.

Eventuellement, discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

Eventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mardi 29 juillet 1986, à zéro heure cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de  
l'Assemblée nationale.*  
LOUIS JEAN

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du lundi 28 juillet 1986

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 14 août 1986 inclus :

**Lundi 28 juillet 1986, le soir, à vingt et une heures trente :**

Explications de vote et vote sur la motion de censure présentée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Pierre Joxe et 82 membres de l'Assemblée.

**Jeudi 31 juillet 1986, l'après-midi, à quinze heures, et éventuellement le soir, à vingt et une heures trente :**

Discussion :

- du projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif au régime électoral de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (n°s 255, 261) ;

- du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au régime électoral de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (n°s 256, 262).

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

**Lundi 4 août 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, mardi 5 août 1986, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, mercredi 6 août 1986, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et jeudi 7 août 1986, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication (n° 299).

**Vendredi 8 août 1986, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

- du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions ;

- du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat ;

- du projet de loi relatif à l'application des peines ;

- du projet de loi relatif à la lutte contre la criminalité et la délinquance ;

- du projet de loi relatif aux contrôles et vérifications d'identité ;

- du projet de loi relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

**Lundi 11 août 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et mardi 12 août 1986, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Discussion du projet de loi, déposé sur le bureau du Sénat, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

**Mercredi 13 août 1986, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et jeudi 14 août 1986, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :**

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

- du projet de loi relatif à la liberté de communication ;

- du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du lundi 28 juillet 1986

#### SCRUTIN (N<sup>o</sup> 352) public à la tribune,

sur la motion de censure déposée par M. Pierre Joxe et quatre-vingt-deux de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, au cours de la discussion du projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations décidées par la loi n<sup>o</sup> 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social

Majorité requise ..... 284

Pour l'adoption ..... 245

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (207) :

Pour : 207.

##### Groupe communiste (35) :

Pour : 34. - MM. Gustave Ansart, François Asensi, Rémy Auchédé, Jean-Jacques Barthe, Alain Bocquet, Gérard Bordu, Paul Chomat, Roger Combrisson, Bernard Deschamps, Guy Ducloné, Charles Fiterman, Jean-Claude Gaysot, Jean Giard, Mme Colette Gœuriot, MM. Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Jacqueline Hoffmann, Muguette Jacquaint, MM. Jean Jarosz, André Lajoinie, Daniel Le Meur, Roland Leroy, Georges Marchais, Paul Mercieca, Robert Montdargent, Ernest Moutoussamy, Michel Peyret, Vincent Porelli, Jean Reyssier, Marcel Rigout, Jacques Rimbault, Jacques Roux et Paul Verges.

##### Non-Inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

#### Ont voté pour

<p>MM.</p> <p>Adevah-Pœuf (Maurice)</p> <p>Alfonsi (Nicolas)</p> <p>Anciant (Jean)</p> <p>Ansart (Gustave)</p> <p>Asensi (François)</p> <p>Auchédé (Rémy)</p> <p>Auroux (Jean)</p> <p>Mme Avice (Edwige)</p> <p>Ayrault (Jean-Marc)</p> <p>Badet (Jacques)</p> <p>Balligand (Jean-Pierre)</p> <p>Barailla (Régis)</p> <p>Bardin (Bernard)</p> <p>Barrau (Alain)</p> <p>Barthe (Jean-Jacques)</p> <p>Bartolone (Claude)</p> <p>Bassinat (Philippe)</p> <p>Beaufils (Jean)</p> <p>Bèche (Guy)</p> <p>Bellon (André)</p> <p>Belorgey (Jean-Michel)</p> <p>Béregovoy (Pierre)</p> <p>Bernard (Pierre)</p> <p>Berson (Michel)</p> <p>Beason (Louis)</p> <p>Billsardon (André)</p>	<p>Bocquel (Jean-Marie)</p> <p>Bocquet (Alain)</p> <p>Bonnemaison (Gilbert)</p> <p>Bonnet (Alain)</p> <p>Bonrepaux (Augustin)</p> <p>Bordu (Gérard)</p> <p>Borel (André)</p> <p>Borrel (Robert)</p> <p>Mme Bouchardeau (Huguette)</p> <p>Boucheron (Jean-Michel) (Charente)</p> <p>Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)</p> <p>Bourguignon (Pierre)</p> <p>Brune (Alain)</p> <p>Calmat (Alain)</p> <p>Cambolive (Jacques)</p> <p>Carraz (Roland)</p> <p>Cartelet (Michel)</p> <p>Cassaing (Jean-Claude)</p> <p>Castor (Elic)</p> <p>Cathala (Laurent)</p> <p>Césaire (Aimé)</p> <p>Chanfrault (Guy)</p> <p>Chapuis (Robert)</p> <p>Charzat (Michel)</p>	<p>Chauveau (Guy-Michel)</p> <p>Chénard (Alain)</p> <p>Chevallier (Daniel)</p> <p>Chevènement (Jean-Pierre)</p> <p>Chomat (Paul)</p> <p>Chouat (Didier)</p> <p>Chupin (Jean-Claude)</p> <p>Clerc (André)</p> <p>Coffineau (Michel)</p> <p>Colin (Georges)</p> <p>Collomb (Gérard)</p> <p>Colonna (Jean-Hugues)</p> <p>Combrisson (Roger)</p> <p>Crépeau (Michel)</p> <p>Mme Cresson (Edith)</p> <p>Darriot (Louis)</p> <p>Dehoux (Marcel)</p> <p>Delebarre (Michel)</p> <p>Delehedde (André)</p> <p>Derosier (Bernard)</p> <p>Deschamps (Bernard)</p> <p>Deschaux-Beaume (Freddy)</p> <p>Desseln (Jean-Claude)</p> <p>Destrade (Jean-Pierre)</p> <p>Dhaille (Paul)</p>
--	--	--

<p>Douyère (Raymond)</p> <p>Drouin (René)</p> <p>Ducloné (Guy)</p> <p>Mme Dufoix (Georgina)</p> <p>Dumas (Roland)</p> <p>Dumont (Jean-Louis)</p> <p>Durieux (Jean-Paul)</p> <p>Durrupt (Job)</p> <p>Emmanuelli (Henri)</p> <p>Évin (Claude)</p> <p>Fabius (Laurent)</p> <p>Faugaret (Alain)</p> <p>Fiszbin (Henri)</p> <p>Fiterman (Charles)</p> <p>Fleury (Jacques)</p> <p>Florian (Roland)</p> <p>Forgues (Pierre)</p> <p>Fourré (Jean-Pierre)</p> <p>Mme Frachon (Martine)</p> <p>Franceschi (Joseph)</p> <p>Frêche (Georges)</p> <p>Fuchs (Gérard)</p> <p>Garmendia (Pierre)</p> <p>Mme Gaspard (Françoise)</p> <p>Gaysot (Jean-Claude)</p> <p>Germon (Claude)</p> <p>Giard (Jean)</p> <p>Giovannelli (Jean)</p> <p>Mme Gœuriot (Colette)</p> <p>Gourmelon (Joseph)</p> <p>Goux (Christian)</p> <p>Gouze (Hubert)</p> <p>Gremetz (Maxime)</p> <p>Grimont (Jean)</p> <p>Guyard (Jacques)</p> <p>Hage (Georges)</p> <p>Hermier (Guy)</p> <p>Hernu (Charles)</p> <p>Hervé (Edmond)</p> <p>Hervé (Michel)</p> <p>Mme Hoffmann (Jacqueline)</p> <p>Huguot (Roland)</p> <p>Mme Jacq (Marie)</p> <p>Mme Jacquaint (Muguette)</p> <p>Jalton (Frédéric)</p> <p>Janetti (Maurice)</p> <p>Jarosz (Jean)</p> <p>Jospin (Lionel)</p> <p>Josselin (Charles)</p> <p>Journet (Alain)</p> <p>Joxe (Pierre)</p> <p>Kucheida (Jean-Pierre)</p> <p>Labarrère (André)</p> <p>Laborde (Jean)</p> <p>Lacombe (Jean)</p> <p>Laignel (André)</p> <p>Lajoinie (André)</p> <p>Mme Lalumière (Catherine)</p>	<p>Lambert (Jérôme)</p> <p>Lambert (Michel)</p> <p>Lang (Jack)</p> <p>Laurain (Jean)</p> <p>Lauissergues (Christian)</p> <p>Lavédrine (Jacques)</p> <p>Le Baill (Georges)</p> <p>Mme Lecuir (Marie-France)</p> <p>Le Déaut (Jean-Yves)</p> <p>Ledran (André)</p> <p>Le Drian (Jean-Yves)</p> <p>Le Foll (Robert)</p> <p>Lefranc (Bernard)</p> <p>Le Garrec (Jean)</p> <p>Lejeune (André)</p> <p>Le Meur (Daniel)</p> <p>Lemoine (Georges)</p> <p>Lengagne (Guy)</p> <p>Leonetti (Jean-Jacques)</p> <p>Le Pensec (Louis)</p> <p>Mme Leroux (Ginette)</p> <p>Leroy (Roland)</p> <p>Lonele (François)</p> <p>Louis-Joseph-Dogué (Maurice)</p> <p>Mahéas (Jacques)</p> <p>Malandain (Guy)</p> <p>Malvy (Martin)</p> <p>Marchais (Georges)</p> <p>Marchand (Philippe)</p> <p>Margnes (Michel)</p> <p>Mas (Roger)</p> <p>Mauroy (Pierre)</p> <p>Mellick (Jacques)</p> <p>Menga (Joseph)</p> <p>Mercieca (Paul)</p> <p>Mermaz (Louis)</p> <p>Métais (Pierre)</p> <p>Metzinger (Charles)</p> <p>Mexandeau (Louis)</p> <p>Michel (Claude)</p> <p>Michel (Henri)</p> <p>Michel (Jean-Pierre)</p> <p>Mitterrand (Gilbert)</p> <p>Montdargent (Robert)</p> <p>Mme Mora (Christiane)</p> <p>Moulinet (Louis)</p> <p>Moutoussamy (Ernest)</p> <p>Nallet (Henri)</p> <p>Natiez (Jean)</p> <p>Mme Neitzert (Véronique)</p> <p>Mme Neveux (Paulette)</p> <p>Notebart (Arthur)</p> <p>Nucci (Christian)</p> <p>Oehler (Jean)</p> <p>Mme Osselin (Jacqueline)</p> <p>Patriat (François)</p> <p>Pen (Albert)</p>	<p>Pénicaut (Jean-Pierre)</p> <p>Pesce (Rodolphe)</p> <p>Peuziat (Jean)</p> <p>Peyret (Michel)</p> <p>Pezet (Michel)</p> <p>Pierret (Christian)</p> <p>Piriçon (André)</p> <p>Pistre (Cherles)</p> <p>Poperen (Jean)</p> <p>Porelli (Vincent)</p> <p>Portheault (Jean-Claude)</p> <p>Prat (Henri)</p> <p>Proveux (Jean)</p> <p>Puaut (Philippe)</p> <p>Queyranne (Jean-Jack)</p> <p>Quilès (Paul)</p> <p>Quilliot (Roger)</p> <p>Ravassard (Noël)</p> <p>Reyssier (Jean)</p> <p>Richard (Alain)</p> <p>Rigal (Jean)</p> <p>Rigout (Marcel)</p> <p>Rimbault (Jacques)</p> <p>Rocard (Michel)</p> <p>Rodet (Alain)</p> <p>Mme Roudy (Yvette)</p> <p>Roux (Jacques)</p> <p>Saint-Pierre (Dominique)</p> <p>Sainte-Marie (Michel)</p> <p>Sanmarco (Philippe)</p> <p>Santrot (Jacques)</p> <p>Sapin (Michel)</p> <p>Sarre (Georges)</p> <p>Schreiner (Bernard)</p> <p>Schwanzenberg (Roger-Gérard)</p> <p>Mme Sicard (Odile)</p> <p>Siffre (Jacques)</p> <p>Souchon (René)</p> <p>Mme Soum (Renée)</p> <p>Mme Stievenard (Gisèle)</p> <p>Stirn (Olivier)</p> <p>Strauss-Kahn (Dominique)</p> <p>Mme Sublet (Marie-Josèphe)</p> <p>Sueur (Jean-Pierre)</p> <p>Tavernier (Yves)</p> <p>Théaudin (Clément)</p> <p>Mme Toutain (Ghislaine)</p> <p>Mme Trautmann (Catherine)</p> <p>Vadepied (Guy)</p> <p>Vauzelle (Michel)</p> <p>Vergès (Paul)</p> <p>Vivien (Alain)</p> <p>Wacheux (Marcel)</p> <p>Welzer (Gérard)</p> <p>Worms (Jean-Pierre)</p>
--	--	--

#### Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n<sup>o</sup> 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Ansart (Gustave) à M. Bocquet (Alain).  
Asensi (François) à M. Roux (Jacques).  
Auchédé (Rémy) à M. Rigout (Marcel).  
Auroux (Jean) à M. Labarrère (André).

Mme Avice (Edwige) à M. Fleury (Jacques).  
 MM. Badet (Jacques) à M. Laborde (Jean).  
 Balligand (Jean-Pierre) à M. Laignel (André).  
 Barthe (Jean-Jacques) à M. Porelli (Vincent).  
 Burtolone (Claude) à M. Sapin (Michel).  
 Bellon (André) à Mme Lalumière (Catherine).  
 Belorgey (Jean-Michel) à M. Forgues (Pierre).  
 Bernard (Pierre) à M. Le Déaut (Jean-Yves).  
 Bockel (Jean-Marie) à M. Grimont (Jean).  
 Bonnet (Alain) à M. Saint-Pierre (Dominique).  
 Bordu (Gérard) à M. Peyret (Michel).  
 Borrel (Robert) à M. Lambert (Michel).  
 Mme Bouchardeau (Huguette) à Mme Lecuir (Marie-France).  
 MM. Boucheron (Jean-Michel) (Charente) à M. Janetti (Maurice).  
 Cambolive (Jacques) à M. Barailla (Régis).  
 Carletet (Michel) à M. Putriat (François).  
 Cassaing (Jean-Claude) à M. Ledran (André).  
 Castor (Élie) à Mme Leroux (Ginette).  
 Césaire (Aimé) à M. Malandain (Guy).  
 Chevènement (Jean-Pierre) à M. Charzat (Michel).  
 Colin (Georges) à M. Marchand (Philippe).  
 Collomb (Gérard) à M. Mauroy (Pierre).  
 Colonna (Jean-Hugues) à M. Mas (Roger).  
 Combrisson (Roger) à M. Montdargent (Robert).  
 Mme Cresson (Edith) à M. Mellick (Jacques).  
 MM. Dehoux (Marcel) à M. Menga (Joseph).  
 Deschaux-Beaume (Freddy) à M. Loncle (François).  
 Douyère (Raymond) à M. Margnes (Michel).  
 Druin (René) à M. Mexandeau (Louis).  
 Dumas (Roland) à M. Quilliot (Roger).  
 Durieux (Jean-Paul) à M. Michel (Jean-Pierre).  
 Emmanuelli (Henri) à M. Nallet (Henri).  
 Faugaret (Alain) à M. Moulinet (Louis).  
 Fierman (Charles) à M. Mercieca (Paul).  
 Frèche (Georges) à Mme Neiertz (Véronique).  
 Mme Gaspard (Françoise) à Mme Osselin (Jacqueline).  
 MM. Gayssot (Jean-Claude) à M. Marchais (Georges).  
 Giovannelli (Jean) à M. Le Drian (Jean-Yves).  
 Mme Goeuriot (Colette) à M. Chomat (Paul).  
 MM. Guuze (Hubert) à M. Pinçon (Paul).  
 Guyard (Jacques) à M. Oehler (Jean).  
 Mme Hoffmann (Jacqueline) à M. Giard (Jean).  
 M. Huguet (Roland) à M. Pezet (Michel).  
 Mme Jacq (Marie) à M. Barrau (Alain).  
 MM. Jalton (Frédéric) à M. Portheault (Jean-Claude).  
 Jarosz (Jean) à M. Greinetz (Maxime).  
 Jospin (Lionel) à M. Sarre (Georges).  
 Journet (Alain) à M. Prat (Henri).  
 Joxe (Pierre) à M. Worms (Jean-Pierre).  
 Lambert (Jérôme) à M. Puaud (Philippe).  
 Laurain (Jean) à M. Ravassard (Noël).  
 Laurissergues (Christian) à M. Garmendia (Pierre).  
 Lavédrine (Jacques) à Mme Roudy (Yvette).  
 Le Foll (Robert) à M. Sainte-Marie (Michel).  
 Lefranc (Bernard) à M. Sanmarco (Philippe).  
 Lejeune (André) à M. Anciant (Jean).  
 Le Meur (Daniel) à Mme Jacquaint (Muguette).  
 Lemoine (Georges) à Mme Sicard (Odile).  
 Lengagne (Guy) à M. Chénard (Alain).  
 Leonetti (Jean-Jacques) à M. Siffre (Jacques).  
 Le Pensec (Louis) à M. Rocard (Michel).  
 Leroy (Roland) à M. Lajoinie (André).  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice) à Mme Soum (Renée).  
 Mahéas (Jacques) à Mme Sublet (Marie-Joséphe).

MM. Malvy (Martin) à M. Vivien (Alain).  
 Mermaz (Louis) à M. Goux (Christian).  
 Métais (Pierre) à M. Wacheux (Marcel).  
 Metzinger (Charles) à M. Ayrault (Jean-Marc).  
 Michel (Claude) à M. Bardin (Bernard).  
 Michel (Henri) à M. Beauvils (Jean).  
 Mme Mora (Christiane) à M. Clert (André).  
 MM. Moutoussamy (Ernest) à M. Ducoloné (Guy).  
 Natiez (Jean) à M. Berson (Michel).  
 Mme Nevoux (Paulette) à M. Fiszbin (Henri).  
 MM. Notebart (Arthur) à M. Besson (Louis).  
 Nucci (Christian) à M. Billardon (André).  
 Pen (Albert) à M. Bonnemaison (Gilbert).  
 Pesce (Rodolphe) à M. Bonrepaux (Augustin).  
 Peuziat (Jean) à M. Borel (André).  
 Pierret (Christian) à M. Bérégovoy (Pierre).  
 Pistre (Charles) à Mme Trautmann (Catherine).  
 Poperen (Jean) à M. Henu (Charles).  
 Quilès (Paul) à M. Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine).  
 Reyssier (Jean) à M. Hage (Georges).  
 Richard (Alain) à M. Chanfrault (Guy).  
 Rigal (Jean) à M. Schwartzberg (Roger-Gérard).  
 Rimbault (Jacques) à M. Deschamps (Bernard).  
 Rodet (Alain) à M. Chapuis (Robert).  
 Santrot (Jacques) à M. Chauveau (Guy-Michel).  
 Schreiner (Bernard) à M. Chouat (Didier).  
 Souchon (René) à M. Delebarre (Michel).  
 Mme Stiévenard (Gisèle) à M. Delehedde (André).  
 MM. Stirn (Olivier) à M. Darinot (Louis).  
 Sueur (Jean-Pierre) à M. Desrosier (Bernard).  
 Tavernier (Yves) à M. Dessain (Jean-Claude).  
 Théaudin (Clément) à M. Destrade (Jean-Pierre).  
 Mme Toutain (Ghislaine) à M. Le Garrec (Jean).  
 MM. Vadepied (Guy) à M. Dhaille (Paul).  
 Vergés (Paul) à M. Hermier (Guy).  
 Welzer (Gérard) à Mme Dufoix (Georgina).

#### Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 321, sur l'amendement n° 107 de M. René Beaumont à l'article 9 du projet de loi tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accès à la propriété de logements sociaux (reconduction tacite d'année en année du contrat de location) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 22 juillet 1986, page 3600), M. Edouard Frédéric-Dupont, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».

A la suite du scrutin n° 349, sur l'amendement n° 45 rectifié de M. Bernard Savy après l'article 9 du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions (inscription sur le bulletin de paie du montant brut des rémunérations et du montant détaillé de la totalité des charges sociales) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 26 juillet 1986, page 3916), M. Henri Bouvet, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 350, sur l'amendement n° 47 de M. Jean-Marie Le Pen après l'article 9 du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions (inscription sur la feuille de paie de la totalité des cotisations de sécurité sociale à la charge de l'employeur et du salarié) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 26 juillet 1986, page 3918), M. Henri Bouvet, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	106	906	
33	Questions ..... 1 en	106	626	
83	Table compte rendu .....	50	82	
83	Table questions .....	50	50	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	98	506	
36	Questions ..... 1 en	98	331	
86	Table compte rendu .....	50	77	
96	Table questions .....	30	48	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 en	198	293	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un an.....	654	1 489	
<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 48-75-82-31 Administration : 48-75-81-39 TELEX : 201175 F DIRJO-PAR 19				
En cas de changement d'adresse, Joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**Prix du numéro : 2,80 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

